

## COMMUNE DE SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

## ARRÊTE DE MONSIEUR LE MAIRE N° 2020/104

Objet : délégation de fonctions donnée à Madame JABRE Sylvaine, 3ème adjointe.

Le Maire de la commune de Simiane la Rotonde,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame JABRE Sylvaine, 3<sup>ème</sup> adjointe,

ARRÊTE

Article 1: En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame JABRE Sylvaine, 3<sup>ème</sup> adjointe, reçoit délégation pour intervenir dans les domaines suivants:

- Eau et assainissement
- Energies renouvelables
- Eclairage public

Article 2 : Cette délégation entraı̂ne délégation de signature de tous les documents relatifs aux fonctions désignées à l'article 1 ci-dessus, à l'exception des engagements financiers.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Préfète, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Simiane la Rotonde, le 4 septembre 2020.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Notifié le 0% / 0% / 20
JABRE Sylvaine

PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS Date de réception de l'AR: 08/09/2020 004-210402087-20200908-AR 2020\_104-AI